APRÈS AVOIR TERGIVERSÉ pendant 90 heures 19 minutes

France-soir

LA DERNIÈRE

DEFENSE DE LA FRANCE. FONDE SOUS L'OCCUPATION (14 JUILLET 1941)

4e Année. — N° 356. — 2 fr. MERCREDI 15 AOUT 1945 100, rue Réaumur (Gut. 80-60) E

LE JAPON A DU CEDER

Le mikado annonce qu'il va lancer un message

WASHINGTON, 14 août. — La réponse du gouvernement japonais à la dernière nota des Alliés est parvenue à la légation du Japon à Berne. C'est un très long document chiffré. La radio de New-York se demande si le gouvernement nippon a fait encore des réserves et des contre-propositions. Cependant, l'Office d'information de guerre rapporte que la radio de Tokio a annoncé l'acceptation par le gouvernement du mikado des conditions de reddition contenues dans la note alliée. La radio suisse annonce également que le Japon a accepté les conditions de capitulation imposées par les Alliés.

Il semble bien que, cette fois-ci, les Japonais sont arrivés au bout de leurs tergiversations « in extremis ».

Déjà, pour excuser leur lenteur, ils ont déclaré que la note alliée ne leur est parvenue que lundi matin ; or, le gouvernement suisse a annoncé officiellement que l'accusé de réception de Tokio lui était parvenu dimanche matin. Le gouvernement japonais siège en permanence « pour régler les aspects légaux du problème de la reddition ».

Cependant, la population est préparée à la capitulation. La presse de Tokio engage le peuple à s'abstenir de toutes discussions qui ne pourraient aboutir qu'à des divisions. La radio exhorte les Japonais à la fidélité envers l'empereur, « même si les décisions de celui-ci ne répondent pas à nos désirs personnels ».

Le gouvernement japonais a rappelé tous les navires nippons actuellement en haute mer. La radio de Tokio a annoncé, dans une émission pour l'Asie occupée, que tous les bulletins d'information seront supprimés jusqu'à 14 heures (heure française). Une nouvelle importante serait diffusée à cette heure-là.

Dans un radiotélégramme adressé directement à l'agence télégraphique suisse, l'agence japonaise Domei annonce qu'un message de l'empereur du Japon, acceptant l'ultimatum de Potsdam, sera lancé sous peu.

Cinq heures seront nécessaires pour déchiffrer la note

WASHINGTON, 14 août. — On déclare à Washington qu'un minimum de quatre ou cinq heures sera nécessaire pour déchiffrer la note japonaise qui a été reçue à Berne.

LE MONDE ÉTAIT EN GUERRE depuis quatorze ans

VOICI LES PRINCIPALES ETAPES DU CONFLIT

18 SEPTEMBRE 1931. — Incident de Moukden. Entrée des Japonais en Mandchourie.

13 JANVIER 1935. — Plébiscite de la Sarre

2 OCTOBRE 1935. — Entrée des Italiens en Ethiopie.

7 MARS 1936. — Entrée des troupes allemandes en Rhénanie.

5 MAI 1936. — Entrée des Italiens à Addis-Abbeba. Fin de la guerre d'Ethiopie

18 JUILLET 1936. — Déclenchement de la guerre civile d'Espagne.

7 JUILLET 1937. — Incident de Pékin. Début de la guerre sino-japonaise.

11 MARS 1938. — Annexion de l'Autriche au Reich.

30 SEPTEMBRE 1938 — Conférence de Munich

15 MARS 1939. — Annexion de la Tchécoslovaquie.

23 MARS 1939. — Annexion de Memel.

28 MARS 1939. — Franco maître de Madrid. Fin de la guerre d'Espagne.

7 AVRIL 1939. — Les Italiens attaquent l'Albanie.

1er SEPTEMBRE 1939. — Attaque des nazis contre la Pologne.

3 SEPTEMBRE 1939. — Etat de guerre proclamé entre l'Angleterre et la France d'une part, et l'Allemagne d'autre part.

30 NOVEMBRE 1939. — Guerre russo-finlandaise

13 MARS 1940. — Fin de la guerre russo-finlandaise.

10 AVRIL 1940. — Entrée des troupes allemandes en Danemark et en Norvège.

10 MAI 1940. — Entrée des troupes allemandes en Hollande, en Belgique, au Luxembourg. Offensive générale contre la France.

10 JUIN 1940. — L'Italie déclare la guerre à la France et à l'Angleterre.

22 JUIN 1940. — Armistice de Rethondes.

22 JUIN 1941. — Guerre germano-russe.

7 DECEMBRE 1941. — L'attaque de Pearl Harbour. Le Japon en guerre contre les Etats-Unis.

8 DECEMBRE 1941. — L'Allemagne et l'Italie, à leur tour, déclarent la guerre aux Etats-Unis.

9 SEPTEMBRE 1943. — Capitulation de l'Italie.

8 MAI 1945. — Capitulation de l'Allemagne.

8 AOUT 1945. — L'U.R.S.S. déclare la guerre au Japon.

14 AOUT 1945. — Capitulation du Japon.

La tension croît entre TCHANG KAI CHEK et les communistes chinois

WASHINGTON, 14 août (A. F. P.). — Le maréchal Tchang Kaï Chek, le général américain Albert C. Wedemeyer, commandant les forces américaines en Chine et l'ambassadeur des Etats-Unis Patryck Hurley, se sont rencontrés hier pour s'entretenir de la tension croissante entre le gouvernement de Tchoung-King et les communistes chinois.

A la suite de cet entretien, il semble que l'on fasse actuellement des préparatifs pour occuper le plus rapidement possible, et peut-être au moyen de troupes aéroportées, les régions de la Chine que tiennent encore les Japonais.

Les Russes ne rencontrent pas de résistance en Mandchourie

MOSCOU, 14 août. (U.P.) — Les deux armées soviétiques qui ont envahi la Mandchourie accentuent leur mouvement de tenaille. Elles ont d'ores et déjà débouché dans la grande plaine de Kharbine, où elles pourront encore accentuer la rapidité de leur avance.

Nulle part, la fameuse armée nippone du Kouantoung ne semble avoir accepté le combat.

Cette nuit PETAIN connaîtra son sort

ULTIME TENTATIVE DES AVOCATS pour sauver leur "client"

(LIRE EN PAGE 2 LE COMPTE RENDU DE LA DERNIERE AUDIENCE)

LES FRANÇAIS OCCUPENT BERLIN

Les troupes françaises d'occupation, sous le commandement du général de Beauchesne ont pris, dimanche, possession de leur secteur de Berlin, le Wedding, quartier nord de la ville. Ce quartier, ainsi que celui de Reinickendorf, est uniquement habité par des ouvriers et en particulier par ceux des usines de métallurgie Siemens. Ainsi le secteur français se trouve à côté du secteur russe. Nos troupes ont, au cours d'une émouvante cérémonie, remplacé les troupes britanniques. Notre photographie montre la cérémonie de l'échange des couleurs dans l'avenue principale de Wedding. L'Union Jack est descendu de son mât, le drapeau tricolore va être hissé.

Aujourd'hui, demain les journaux paraissent... *mais après-demain ?*

La Fédération de la Presse avait annoncé que les journaux cesseraient de paraître à partir d'aujourd'hui 14 août à midi, car, « bien que les stocks de papier existants permettent l'approvisionnement normal des imprimeries, les services interministériels avaient laissé les journaux de Paris sans papier ».

Néanmoins, les journaux du soir du 14 août (datés du 15 août) ont pu paraître, car ceux qui étaient complètement dépourvus de papier en ont reçu de leurs confrères mieux approvisionnés.

On tira d'autre part les déclarations de M. Jacques Soustelle, ministre de l'Information, qui affirme que les journaux recevront des quantités suffisantes de papier pour paraître demain. Mais il ne s'agit là que d'expédients. Si un accord définitif n'intervient pas cet après-midi entre la Fédération de la presse et le ministre de la Production industrielle, les journaux seront obligés de s'arrêter de paraître après-demain.

(Lire en page 2 le communiqué du Syndicat des Journalistes.)

LES QUESTIONS qu'on se pose aujourd'hui :

— La grâce peut-elle être accordée à un condamné, même si celui-ci ne la demande pas ?

— Oui, devant la Cour de justice, rien n'est prévu pour la Haute Cour.

— La condamnation à mort entraîne-t-elle automatiquement la dégradation militaire ?

— Elle entraîne obligatoirement l'indignité nationale et, par conséquent, la dégradation militaire.

— Peut-on dégrader un maréchal ?

— Oui, on peut dégrader un maréchal, mais la dégradation n'est plus publique. (L'Assemblée consultative a voulu rétablir le célèbre cérémonial).

— Y a-t-il un âge au-dessus duquel on n'exécute pas la sentence de mort ?

— Non, la sentence de mort est toujours exécutoire.

— Y a-t-il eu déjà des maréchaux de France condamnés à mort ?

— Oui, onze, dont huit furent exécutés.

— Quels furent les onze ?

— Le fameux Gilles de Rais, en 1440 ; Joachim Rouault de Gamaches, Oudard de Biez, en 1549 ; Charles de Gontaut, duc de Biron, en 1602 ; Louis de Marillac, en 1632 ; Henri de Montmorency, en 1632 ; Philippe de Noailles, en 1794 ; Augustin de Mailly, marquis d'Haucourt, en 1794 ; baron Nicolas de Luckner, en 1794 ; Ney, en 1815 ; Bazaine, en 1873. Pétain serait donc le douzième de la liste.

— Quels furent les huit ?

Gilles de Rais, décapité à Nantes ; Gontaut, duc de Biron, décapité à la Bastille ; Louis de Marillac, décapité en place de Grève ; Henri de Montmorency, décapité à Toulouse ; Philippe de Noailles, guillotiné ; marquis d'Haucourt, guillotiné; baron de Luckner, guillotiné ; Ney, fusillé.

— Que devinrent les autres ?

— Rouault de Gamaches mourut dans son lit, la sentence n'ayant été ni rapportée ni exécutée ; Oudard de Biez fut gracié, dégradé publiquement, puis réhabilité ; Bazaine, enfin, eut sa peine commuée et s'évada du fort Sainte-Marguerite. Il mourut en Espagne .

— Y a-t-il eu un maréchal qui, ayant comparu devant une Haute Cour, ne fut pas condamné à mort?

— Oui, Pierre de Rohan, qui, amoureux de la mère de François Ier, fut condamné en 1505 à la privation de ses grades et honneurs pendant cinq ans pour crime de lèse-majesté.

— Quel était le plus âgé ?

— Le marquis d'Haucourt qui fut décapité à l'âge de 86 ans.

— Y a-t-il eu des chefs d'Etat français condamnés à mort et exécutés ?

— Le seul fut Louis XVI, guillotiné en 1793.

L'éclipse du "Soleil Levant"

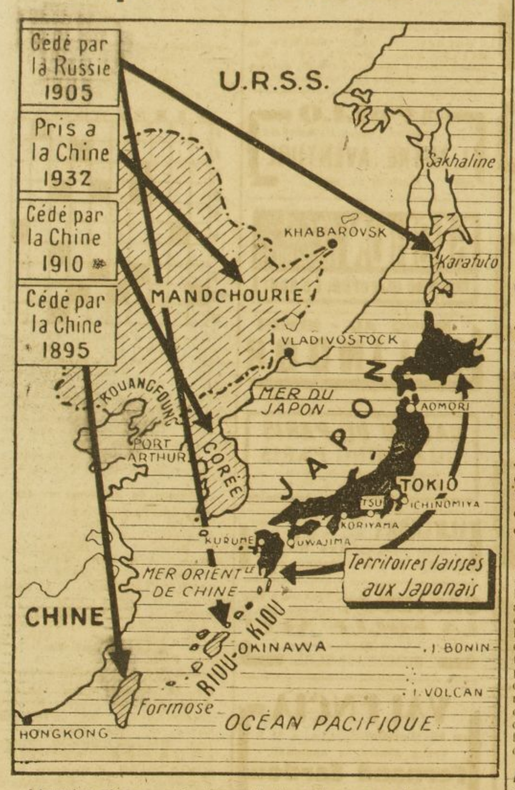

L'empire nippon, qui s'étendait du pôle aux tropiques, aura désormais une superficie de 385.272 km2 et 1.760 km. de long. Outre les territoires que nous nommons dans le tableau ci-dessous, le Japon devra se retirer de tous les pays que ses troupes occupent actuellement, notamment la Malaisie, le Thaïland, l'Indochine et la Chine.

Populations et territoires perdus par le Japon

Selon les termes de l'ultimatum de Potsdam, les Japonais devront libérer les territoires suivants :

MANDCHOURIE	1.302.000 k.
—	40.000.000 h.
COREE	220.000 k.
—	23.000.000 h.
KOUANTOUNG	3.729 k.
—	1.700.000 h.
KARAFUTO (moitié sud de l'île Sakhaline	34.680 k.
	330.000 h.
FORMOSE	35.940 k.
	5.250.000 h.
RIOU-KIOU	2.700 k.
	558.000 h.
OKINAWA	47.000 k.
—	501.000 h.
GROUPE DE LA MICRONESIE (Marshall, Caroline, Marianne, etc.)	3.500 k.
	50.500 h.
ILES SPRATLY	1.000 k.
—	15.000 h.

Tokio rend Timor aux Portugais

LISBONNE, 14 août. — En vertu d'un compromis négocié entre Lisbonne et Tokio, les Japonais abandonnent l'île de Timor aux Portugais.

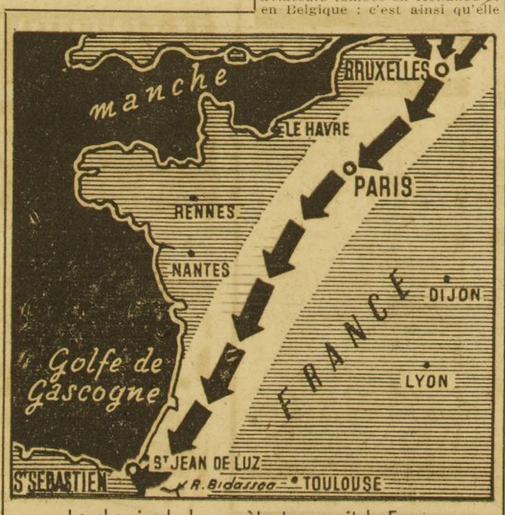

Le chemin de la comète traversait la France

Les 916 amoureux de Michou suivaient tous le "chemin de la Comète..."

...par lequel se sauvèrent des milliers d'aviateurs

De notre envoyé spécial Jean MAURICE

OSTENDE, 14 août. — Infirmière à Ostende, la brune Michou a les sourcils trop épais et la bouche un peu trop grande. Ces petits défauts ne l'ont pas empêchée d'avoir, à 24 ans, neuf cent seize amoureux... Neuf cent seize jeunes hommes qu'elle a, de Bruxelles à Paris et de Paris à Saint-Jean-de-Luz, embrassés quelques milliers de fois sur la bouche et appelés « mon chéri », uniquement d'ailleurs dans le train de Bayonne.

Les amoureux de Michou se répartissent ainsi : 450 Anglais, 150 Américains, 10 Belges, 4 Polonais, 2 Russes. Tous étaient aviateurs. Tous étaient descendus en parachute d'avions alliés en perdition. Tous n'avaient qu'un but : regagner l'Angleterre ou l'Amérique pour reprendre leur place dans leur escadrille. Le « chemin de la comète », organisation secrète, se chargeait de leur voyage, et Michou, après avoir été agent de l'organisation, avait fini par en devenir le chef.

Ils ne connaissait pas la « vallée heureuse »

Elle était entrée dans le réseau après l'arrestation de sa sœur Andrée, 19 ans, et de son père, ouvrier d'usine. Elle se chargea d'abord de recueillir les aviateurs tombés en Hollande et en Belgique : c'est ainsi qu'elle tira le capitaine Edward Wallington d'une meule de paille où il s'était caché et d'où il n'osait pas sortir. Mais un jour elle fut « grillée » à Bruxelles et partit pour le nord de la France.

Une fois on lui signala un aviateur tombé. Elle y va, voit un homme portant l'uniforme de la R.A.F. mais lui trouve un air suspect :

— Savez-vous où est la vallée heureuse ? lui dit-elle.

L'homme reste coi, il ne sait pas que la vallée heureuse, pour les pilotes anglais, c'est la Ruhr. C'est un agent de la Gestapo... Michou se hâte de disparaître, traverse la Somme à la nage et va se cacher à Paris.

C'est ainsi que, d'étape en étape, elle fit les 1.600 kilomètres du « chemin de la comète » pour finir au pied des Pyrénées, au relais le plus rude et le plus dangereux bien qu'il n'ait que 13 kilomètres de long.

Par un sentier caché sous l'eau

Pour ce difficile parcours Michou a réussi à recruter un remarquable passeur, le contrebandier Florentino. Pour 20 livres par passage, le vieux montagnard a accepté de guider des aviateurs dans le sentier secret où, naguère, il transportait des parfums, des liqueurs et du tabac. Dans sa ferme, au pied de la montagne, on buvait un bol de lait, on chaussait des espadrilles et, à 23 heures, heure où se couchaient les derniers Allemands qui n'étaient pas de service, l'escalade commençait :

— Il ne faut pas que les pierres roulent, recommandait Florentino.

Au bord de la Bidassoa on attendait le chant des premiers oiseaux, puis on entrait dans l'eau à un endroit mystérieux : là un ancêtre du contrebandier avait construit dans la rivière un chemin de pierres recouvert par l'eau. C'est ainsi que Michou est entrée sept fois en Espagne.

Des milliers d'aviateurs alliés ont été sauvés par le « chemin de la comète ». Michou, elle, a trouvé son 917e amoureux pour lui demander sa main. Elle n'a pas changé de « spécialité », car son fiancé, un Belge, est lieutenant parachutiste.

Michou n'est plus une habituée du rapide Paris-Bayonne. Elle fait maintenant de la bicyclette.

Au Conseil des Ministres

Le gouvernement est décidé à ne pas revenir sur son projet constitutionnel

Un Conseil des ministres s'est tenu ce matin, à l'issue duquel le ministre de l'Information a affirmé que la question du mode de scrutin n'avait pas été posée par les ministres socialistes au cours de la séance. C'est parfaitement exact en ce sens que les ministres S. F. I. O. se sont acquittés du mandat dont ils étaient investis par le congrès dans une réunion officieuse qui a précédé la séance officielle.

Le général de Gaulle n'a pas accepté de revenir sur le mode de scrutin tel qu'il a été déterminé précédemment et qui constitue à son avis un système équitable ne cachant aucune arrière-pensée de favoriser tel parti au détriment d'un autre.

Revenant d'un émouvant voyage dans le Nord sinistré, le général a montré combien les préoccupations des populations sont étrangères à certaines questions de détail qui passionnent certains, alors que tous ne devraient avoir comme but que la reconstruction du pays. *Il a insisté sur ce fait qu'il ne comprenait pas pourquoi on s'évertuait à l'heure actuelle à lui compliquer sa tâche, ajoutant que si cela continuait il n'hésiterait pas à quitter le pouvoir.*

Les ministres ont protesté de leur volonté de ne pas voir rompre l'unité tripartite.

1 SUITE PAGE 2

On annonce officiellement que c'est le 22 août que de Gaulle arrivera aux Etats-Unis pour rencontrer Truman. L'entrevue aura pour objet les quatre points suivants :

1. Reconstruction économique et agricole de la France ;
2. Nouvelle frontière franco-allemande ;
3. Part des réparations allemandes qui sera dévolue à la France ;
4. Situation en Extrême-Orient (notamment en ce qui concerne les territoires français dans cet hémisphère).

Voyage à travers le Reich occupé (1)

J'ai vu l'armée russe prendre possession de la Saxe

dans des charrettes, des troïkas, à bicyclette, à cheval

TANDIS QUE LES ALLEMANDS PRIS DE PANIQUE ESSAYAIENT EN VAIN DE FUIR

par **Paul BRINGUIER**

EN ALLEMAGNE OCCUPEE, 14 août. — Je quitte Nuremberg pour Leipzig, dans la zone américaine. L'autostrade est, aujourd'hui, sous contrôle spécial. A chaque instant, un ooste de garde m'arrête, vérifie mes papiers, un motocycliste de la M. P. me dépasse, m'examine, repart. Puis, brusquement, trente kilomètres avant Leipzig, plus rien. Plus un poste. Plus de trafic. Le désert.

Leipzig. Encore le désert. Pas un soldat, pas un véhicule dans les rues. Pas un civil, pas un passant. Une ville abandonnée. L'impression est d'autant plus saisissante que Leipzig est probablement la ville allemande la moins abîmée. Des quartiers entiers sont debout. Mais ils sont vides, volets clos, rideaux de fer baissés sur les boutiques. Il est huit heures du soir, il fait grand jour. Un silence terrible pèse sur la capitale intellectuelle de l'ancien Reich.

Voici un être humain. Il monte une bicyclette et, visiblement, il débute dans cet exercice. Il tient toute l'avenue, il tombe, se relève. Il rit tout seul, il s'amuse comme un gosse. Il porte un blouson brun, des bottes, une casquette à visière de crin. C'est un soldat russe. Dans cette immense ville de la zone américaine, le seul être vivant, visible, est un soldat russe qui apprend à monter à bicyclette.

Il y a, je le sais, ici, une section d'infirmières françaises. Elles logent dans le même hôtel que le quartier général du « Milgov » américain et j'ai le nom de cet hôtel, le Furster hof. Précisément, le voilà.

En zone russe sans l'avoir cherché

Dans le hall, personne. J'appelle. Un officier américain apparaît, un colonel,.. Je lui demande où sont le Milgov, le Town Major, la vie enfin.

— Il n'y a plus de Milgov, me répond-il, ni de Town Major. Il n'y a plus d'Américains. Je suis le dernier. Nous avons évacué Leipzig la nuit dernière. Les Russes sont déjà là.

Brusquement, je comprends. C'est aujourd'hui que l'armée rouge occupe la nouvelle zone qui lui a été attribuée, en Saxe et en Thuringe. Je l'avais oublié et personne ne m'avait prévenu sur la route. Il est presque impossible, d'habitude, d'obtenir l'autorisation d'entrer en zone russe. M'y voilà, sans l'avoir cherché.

— Pourrais-je trouver un lit ?

— Un lit ? Vous avez ici trois cents chambres libres. Vous n'avez qu'à choisir. Je suis seul dans l'hôtel. Vos compatriotes, les infirmières, sont parties à l'aube.

— Mais où sont les civils ?

— Dans les caves, barricadés, ou sur les routes, essayant de fuir. Ils sont toujours sous l'influence de la propagande nazie. L'arrivée des Russes, pour eux, c'est le fléau de Dieu.

Des hommes fous de joie

Dans l'interminable salle à manger, le colonel me fait partager sa ration K, sa boîte de conserve. On entend dans l'office une femme de chambre qui sanglote, nerveusement Je sors La nuit est venue. Dans une rue, un groupe d'hommes dépenaillés, hurlent, courent comme frappés d'une sorte de folie. Ils sont, en effet, fous de joie, d'orgueil sauvage Ce sont des prisonniers russes libérés par les Américains, en pension chez eux, qui ont appris l'arrivée de leurs camarades et qui les cherchent.

Les voilà, leurs camarades. Un sourd piétinement vient du fond de l'avenue. Une colonne de soldats apparaît. Des fantassins, la blouse serrée à la ceinture et au cou, le fusil à la bretelle. Ils défilent silencieusement. Ils traversent la ville, sans s'arrêter, marchant vers l'ouest, dans la nuit claire.

Le groupe des prisonniers se précipite, les acclament, les appellent. La colonne continue sa marche monotone, sans le moindre frémissement. Deux officiers se détachent, vont aux turbulents, les interpellent. Aussitôt, ils se figent et se taisent. Il y a un échange bref d'explications. La voix des officiers est sèche, rude. Les libérés se rangent quatre par quatre, avec une gaucherie humiliée. Des sous-officiers détachés de la colonne les encadrent. Ils disparaissent.

Les fantassins rouges défilent toujours. Pas un soldat n'a tourné la tête.

Pour les Soviets, un homme qui accepte d'être prisonnier est, en principe, un traître. « On ne se rend pas, me disait un officier russe à Berlin, il y a quelques semaines ». Quand on est cerné, on se jette sur l'ennemi. Quand on n'a plus de munitions, on se bat avec sa baïonnette. Avec la crosse de son fusil. Quand on est désarmé, il reste toujours les poings et les dents. »

«Salut à nos libérateurs»

Au jour je repars, je rémonte vers le nord-ouest, à la poursuite de la ligne de démarcation anglo-saxonne.

Halle. A l'entrée de la ville, des Allemands agglomérés des deux côtés du boulevard regardent, stupéfaits, une banderole accrochée d'un arbre à l'autre, une banderole rouge qui porte en lettres noires, en allemand : « Salut à nos libérateurs. Gloire à l'armée rouge ».

On ne voit pas encore beaucoup les nouveaux occupants Les avant-gardes sont passées, poussant vers l'ouest Les troupes d'occupation arriveront plus tard.

Sur la route, déjà des écriteaux, des flèches de direction en caractères slaves. Et des soldats à bicyclette. L'armée rouge semble avoir découvert la bicyclette avec enivrement.

2 SUITE PAGE 2

(1) Voir « France-soir » des 31 juillet, 1er, 3, 4, 7, 8 et 9 août.

LA RÉUNION DÉCISIVE DU CABINET NIPPON

WASHINGTON, 14 août. — Le communiqué de l'agence Domeï, faisant savoir que le Japon capitulait sans condition, est conçu en ces termes:

« Le gouvernement japonais accepte les conditions de reddition des Alliés formulées dans la note transmise à Tokio par le gouvernement des Etats-Unis. »

La nouvelle est parvenue à Washington à 2 h. 49 du matin (8 h. 49 à Paris). Elle a été captée par les postes récepteurs américains du Pacifique. Auparavant, la radio japonaise a fait annoncer à plusieurs reprises qu'un message impérial au sujet de la capitulation allait être radiodiffusé.

Le cabinet japonais s'était réuni auparavant, et c'est à l'issue de cette réunion que l'agence Domeï a fait l'annonce officielle de la reddition.

90 heures et 19 minutes se sont écoulées entre la première offre japonaise et la capitulation définitive. (A. P.)

Les étapes d'une capitulation

10 AOUT, 7 h. 40. — Le Japon offre de se rendre à condition que la souveraineté de l'empereur ne soit pas mise en cause.

10 AOUT, 18 h. 45. — La note officielle du Japon parvient à Washington.

11 AOUT, 10 h. 30. — Réponse des Etats-Unis. La souveraineté du mikado doit être subordonnée aux commandants suprêmes alliés.

12 AOUT. — Tokio accuse réception de cette réponse.

14 AOUT, 1 h. 49. — La radio de Tokio annonce que le Japon accepte les conditions des Etats-Unis.

Les forces japonaises de Birmanie ont « terminé leur mission »

TOKIO, 14 août. (U.P.) — Radio-Tokio vient de transmettre un communiqué officiel du gouvernement nippon, annonçant que les Japonais sont en train d'abandonner la Birmanie. Selon le communiqué, cette décision est motivée par le fait que les forces japonaises ont « terminé leur mission stratégique qui consistait à harceler les lignes de communication ennemies ».

Des tracts alliés aux officiers japonais

WASHINGTON, 14 août. — Des tracts donnant des instructions aux officiers japonais en cas de capitulation ont été lancés par avion. De nouveaux tracts annonçant la capitulation seront lancés dès que la nouvelle sera officielle.

HAÏ-KAÏ *(poème japonais)*

Pouce !
Pouce !

(Dessin de Jean Effel.)

Le sort de PETAIN sera fixé cette nuit

par **Maurice FELUT**

DERNIERE audience du procès Pétain. Pour cet ultime spectacle la foule assiège les barrières. Mais resquilleurs et resquilleuses sont impitoyablement refoulés. Toutes les précautions semblent prises pour qu'aucun incident ne se produise.

Pourtant, le calme le plus total règne dans la salle pleine à craquer quand le maréchal, suivi de son garde familier, prend place dans son fauteuil et promène sur l'assistance son regard lointain. Spectateur fidèle jusqu'au bout, M. Michel Clemenceau a pris place au banc des témoins. A quelques mètres de lui, le général Lannurien, visage figé sous ses paupières mortes, s'assied pesamment.

Dès l'ouverture de l'audience, le président fait brièvement allusion à la mise en cause en termes excessifs, par la défense, d'un témoin, M. Chaudet, sur lequel s'est subitement abattue une série de calomnies. Il n'y a là qu'une manœuvre classique des fins de grands procès qui aura la suite judiciaire qu'elle comporte naturellement.

Me Payen a ensuite la parole pour la seconde partie de sa plaidoirie.

Du même monotone débit, comme s'il plaidait un procès civil entre deux grandes sociétés financières, Me Payen reprend son exposé. Les qualités de logique ne lui font pas défaut, certes, mais, pour l'honneur traditionnel de la défense, dont les droits sont sacrés, on eût aimé voir se dresser à la barre ou le noble talent d'un Labori ou la fougue rugissante d'un Moro-Giafferi.

Mais il serait partial de ne pas faire à sa plaidoirie la part honnête qu'elle mérite dans un procès qui sera jugé par l'Histoire, non sur l'éloquence du procureur général et des défenseurs, mais sur les textes précis appelés à justifier les faits.

par **Jean FABRY**

Le maréchal Pétain est plein de bonne volonté, mais à partir de six heures du soir il est fatigué et on peut lui faire signer n'importe quoi. »

L'auditoire sursaute et bien plus encore quand il voit le maréchal sourire sous sa moustache et faire des gestes énergiques de dénégation. Il va même jusqu'à prendre la parole.

Le maréchal Pétain (d'un ton doucement navré). — Ce n'est pas vrai.

Me Payen n'a cure de cette protestation et continue de plus belle sa démonstration. Il s'étonne qu'un journal ait pu regretter de l'entendre plaider en civiliste, sans ampleur et sans passion.

« Mais, ajoute-t-il, on ne plaide que sur des faits. L'éloquence n'est pas de mise quand il s'agit de faits aussi graves. C'est à la raison qu'on s'adresse et non à la passion ».

Maurice FELUT.

Suicide manqué : douze ans de prison !

FRANCFORT-SUR-LE-MAIN, 14 août. — Victime d'un amour malheureux, un jeune Allemand désespéré tenta de se suicider à l'aide d'une carabine et rata son coup.

La belle insensible s'empressa de le dénoncer à la police pour détention d'arme prohibée, ce qui vaut au suicidé récalcitrant 12 ans de prison.

Au Conseil des ministres

SUITE 1

pre l'unité gouvernementale, mais la parole désormais est au congrès où probablement les choses s'arrangeront.

Le communiqué officiel

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin sous la présidence du général de Gaulle.

M. Bidault a fait un exposé de la situation internationale, notamment en ce qui concerne l'Indochine française.

Sur la proposition de M. Tixier, le conseil a adopté une ordonnance portant réglementation de la propagande électorale et un décret relatif au régime électoral applicable en Algérie.

Le gouvernement a approuvé une ordonnance proposée par M. Giacobbi, fixant les modes de représentation à la future assemblée des territoires d'outre-mer relevant de son département.

Sur la proposition de M. René Mayer, le Conseil a adopté une ordonnance accordant le bénéfice de la loi du 31 mars 1919 sur les pensions militaires aux veuves et orphelins des marins de commerce morts en service pendant la guerre.

La question du papier de presse

Parlant après le Conseil de la crise du papier et de ses répercussions sur la parution de la presse parisienne, M. Soustelle, ministre de l'Information, a indiqué aux représentants de la presse que, d'accord avec M. Lacoste, ministre de la Production industrielle, il avait pris les mesures nécessaires pour que les journaux puissent paraître demain, malgré l'épuisement de certains stocks.

Les criminels de guerre arrivent à Nuremberg

LONDRES, 14 août. — 15 grands criminels de guerre ont été amenés à Nuremberg pour y être jugés. Parmi eux se trouvent : Goering, Ribbentrop, von Papen, Ley, Streicher, Rosenberg, Jodl et Keitel.

Le Syndicat National des Journalistes demande l'ouverture d'une enquête sur les stocks de papier-journal

Le bureau du Syndicat national des journalistes (C.G.T.) communique :

Le bureau du Syndicat national des journalistes (C.G.T.) a pris connaissance du communiqué du Syndicat de la presse parisienne informant le public que les quotidiens cesseront de paraître à dater du 14 août à midi.

Il déplore que les services interministériels de l'Information, de la Production industrielle et de l'Economie nationale aient décidé de laisser sans papier les journaux parisiens. Il souligne que ce fait se produit à un moment où les exigences de l'information commandaient au contraire de relever, de façon substantielle, le tonnage mis à la disposition de la presse parisienne. La mesure prise par les services interministériels est indigne d'un régime républicain. Elle viole les droits du public et constitue une brimade que ressentiront vivement tous les travailleurs de la presse.

Le bureau du Syndicat national des journalistes demande l'ouverture d'une enquête sur les stocks de papier journal actuellement existants et il réclame des sanctions contre les services qui, par leurs agissements portent une grave atteinte à la liberté de la presse digne de ce nom.

LE CONGRÈS S.F.I.O.

Les socialistes continuent à discuter la question organique

On avait entendu hier à la Mutualité les délégués hostiles à l'unité avec le parti communiste. Ce matin, les orateurs, à l'exception de M. Vandamme et de M. Péladan (Seine), ont défendu l'unité d'action avec les communistes, et quelques-uns même l'union organique. Tous sont d'accord, d'ailleurs, sur le fait qu'il faut rétablir au plus tôt une atmosphère de compréhension mutuelle. Mais les partisans de la fusion estiment que les réalités politiques doivent conduire à l'unité des deux partis, et que, d'autre part, le danger soviétique n'existe plus. C'est, avec des nuances, dans ce sens qu'interviennent successivement MM. Pierre Bloch, député de l'Aisne, Foulon (Ille-et-Vilaine), Bernard (Somme), Badiou (maire de Toulouse), etc...

Le communiqué de la Commission administrative

La Commission administrative du parti socialiste S.F.I.O. a publié le communiqué suivant :

« Le congrès national du parti socialiste S.F.I.O. s'ouvrira le 15 août à 9 heures à la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, à Paris.

« Il aura à son ordre du jour :

« 1° Le rapport moral et le rapport financier ;

« 2° Le rapport sur l'unité ;

« 3° Le rapport sur la politique générale ;

« 4° Le rapport sur la politique économique ;

« 5° Le rapport sur la politique coloniale ;

« 6° Le rapport sur la politique internationale ;

« 7° Le rapport sur la politique agricole ;

« 8° Le rapport sur la politique de la presse ;

« 9° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 10° Le rapport sur la politique de la femme ;

« 11° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 12° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 13° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 14° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 15° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 16° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 17° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 18° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 19° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 20° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 21° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 22° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 23° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 24° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 25° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 26° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 27° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 28° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 29° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 30° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 31° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 32° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 33° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 34° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 35° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 36° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 37° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 38° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 39° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 40° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 41° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 42° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 43° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 44° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 45° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 46° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 47° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 48° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 49° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 50° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 51° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 52° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 53° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 54° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 55° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 56° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 57° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 58° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 59° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 60° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 61° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 62° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 63° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 64° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 65° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 66° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 67° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 68° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 69° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 70° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 71° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 72° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 73° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 74° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 75° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 76° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 77° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 78° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 79° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 80° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 81° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 82° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 83° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 84° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 85° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 86° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 87° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 88° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 89° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 90° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 91° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 92° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 93° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 94° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 95° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 96° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 97° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 98° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 99° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 100° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 101° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 102° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 103° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 104° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 105° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 106° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 107° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 108° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 109° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 110° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 111° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 112° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 113° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 114° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 115° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 116° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 117° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 118° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 119° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 120° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 121° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 122° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 123° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 124° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 125° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 126° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 127° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 128° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 129° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 130° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 131° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 132° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 133° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 134° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 135° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 136° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 137° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 138° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 139° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 140° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 141° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 142° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 143° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 144° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 145° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 146° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 147° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 148° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 149° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 150° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 151° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 152° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 153° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 154° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 155° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 156° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 157° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 158° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 159° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 160° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 161° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 162° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 163° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 164° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 165° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 166° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 167° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 168° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 169° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 170° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 171° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 172° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 173° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 174° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 175° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 176° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 177° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 178° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 179° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 180° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 181° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 182° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 183° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 184° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 185° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 186° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 187° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 188° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 189° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 190° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 191° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 192° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 193° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 194° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 195° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 196° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 197° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 198° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 199° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 200° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 201° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 202° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 203° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 204° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 205° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 206° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 207° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 208° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 209° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 210° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 211° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 212° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 213° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 214° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 215° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 216° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 217° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 218° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 219° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 220° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 221° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 222° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 223° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 224° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 225° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 226° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 227° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 228° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 229° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 230° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 231° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 232° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 233° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 234° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 235° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 236° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 237° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 238° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 239° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 240° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 241° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 242° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 243° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 244° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 245° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 246° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 247° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 248° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 249° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 250° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 251° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 252° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 253° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 254° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 255° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 256° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 257° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 258° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 259° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 260° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 261° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 262° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 263° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 264° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 265° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 266° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 267° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 268° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 269° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 270° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 271° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 272° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 273° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 274° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 275° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 276° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 277° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 278° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 279° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 280° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 281° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 282° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 283° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 284° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 285° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 286° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 287° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 288° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 289° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 290° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 291° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 292° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 293° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 294° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 295° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 296° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 297° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 298° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 299° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 300° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 301° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 302° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 303° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 304° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 305° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 306° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 307° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 308° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 309° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 310° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 311° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 312° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 313° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 314° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 315° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 316° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 317° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 318° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 319° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 320° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 321° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 322° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 323° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 324° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 325° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 326° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 327° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 328° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 329° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 330° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 331° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 332° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 333° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 334° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 335° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 336° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 337° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 338° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 339° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 340° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 341° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 342° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 343° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 344° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 345° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 346° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 347° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 348° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 349° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 350° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 351° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 352° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 353° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 354° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 355° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 356° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 357° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 358° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 359° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 360° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 361° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 362° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 363° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 364° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 365° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 366° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 367° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 368° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 369° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 370° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 371° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 372° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 373° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 374° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 375° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 376° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 377° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 378° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 379° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 380° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 381° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 382° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 383° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 384° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 385° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 386° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 387° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 388° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 389° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 390° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 391° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 392° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 393° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 394° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 395° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 396° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 397° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 398° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 399° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 400° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 401° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 402° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 403° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 404° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 405° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 406° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 407° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 408° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 409° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 410° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 411° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 412° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 413° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 414° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 415° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 416° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 417° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 418° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 419° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 420° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 421° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 422° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 423° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 424° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 425° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 426° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 427° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 428° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 429° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 430° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 431° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 432° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 433° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 434° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 435° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 436° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 437° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 438° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 439° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 440° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 441° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 442° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 443° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 444° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 445° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 446° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 447° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 448° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 449° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 450° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 451° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 452° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 453° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 454° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 455° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 456° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 457° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 458° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 459° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 460° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 461° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 462° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 463° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 464° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 465° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 466° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 467° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 468° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 469° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 470° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 471° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 472° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 473° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 474° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 475° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 476° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 477° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 478° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 479° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 480° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 481° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 482° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 483° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 484° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 485° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 486° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 487° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 488° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 489° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 490° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 491° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 492° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 493° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 494° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 495° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 496° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 497° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 498° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 499° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 500° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 501° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 502° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 503° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 504° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 505° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 506° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 507° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 508° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 509° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 510° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 511° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 512° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 513° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 514° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 515° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 516° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 517° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 518° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 519° Le rapport sur la politique de la sécurité sociale ;

« 520° Le rapport sur la politique de la fonction publique ;

« 521° Le rapport sur la politique de la recherche scientifique ;

« 522° Le rapport sur la politique de la culture ;

« 523° Le rapport sur la politique de la jeunesse ;

« 524° Le rapport sur la politique de la famille ;

« 525° Le rapport sur la politique de la santé ;

« 526° Le rapport sur la politique de la justice ;

« 527° Le rapport sur la politique de la défense nationale ;

« 528° Le rapport sur la politique de la sécurité s